



**FERNEY
VOLTAIRE**

**Communiqué de presse
Ville de Ferney-Voltaire**

Recensement de la population

Dès le 15 janvier 2026 à Ferney-Voltaire

La Ville de Ferney-Voltaire procède au recensement de sa population afin de mieux comprendre son évolution et ses besoins, ce qui permettra de développer des projets adaptés, tant petits que grands. Seule une partie des logements et des habitants sera recensée à partir du 15 janvier.



Un recensement annuel

À Ferney-Voltaire, le recensement a lieu chaque année et concerne un ensemble différent de logements. Une lettre du maire sera déposée dans les boîtes aux lettres de certains domiciles pour informer de cette opération. Ensuite, un agent recenseur, recruté par la commune, remettra une notice internet pour se recenser en ligne. Trois agents recenseurs et les deux suppléants sont chargés de réaliser le recensement cette année. Il s'agit de facteurs travaillant à Ferney-Voltaire.

Des données précieuses

Le recensement est effectué pour le compte de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et permet de connaître le nombre d'habitants des communes et plus largement de la France. Il fournit également des statistiques variées, comme l'âge, la profession et les moyens de transport utilisés, ainsi que des informations sur les logements. Ces données sont accessibles aux autorités locales et nationales, qui les utilisent pour orienter les politiques publiques et planifier les services nécessaires. Toutefois, les informations individuelles restent confidentielles et protégées, garantissant ainsi la vie privée des habitants.

Impact sur la commune

Les résultats du recensement ont plusieurs implications qui concernent tous les habitants. Ils déterminent d'abord la contribution de l'État au budget communal : plus la population est importante, plus cette dotation l'est également. De plus, le nombre d'habitants influence plusieurs aspects comme le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin ou la répartition des pharmacies sur le territoire. Enfin, le recensement aide à identifier les besoins en équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, infrastructures sportives...), ainsi que ceux en matière de commerces et de logements.

Privilégier le recensement en ligne

> Se recenser en ligne est simple et rapide. Une fois la notice reçue, la Ville conseille d'effectuer les démarches en ligne pour plus de facilité.

En savoir +

recensement@ferney-voltaire.fr

www.le-recensement-et-moi.fr